



GDS *infos*

L'actu santé de vos élevages



LE COIN DES BONNES PRATIQUES p. 6-8

Le traitement sélectif au tarissement : et si on s'y mettait ?

Focus Centre p. 3

Bovins les pieds dans la boue, mettent les finances à bout

L'actu du GDS p. 10

La saison des formations arrive à grand pas !



GDS
Manche



Hervé Marie,
président du GDS 50

La norme

“ La Manche est le 1^{er} département d'élevage bovin français, bien que les autres productions animales soient elles aussi significatives. L'élevage des veaux est par conséquent la base de cette production. Comme toutes les autres, elle est soumise aux normes européennes.

La Commission Européenne, qui se réunit au mois de septembre, envisage de porter la date de la 1^{ère} sortie du veau de l'exploitation de naissance à 28 jours et réfléchit à l'évolution des conditions de logement en élevage ! Ces nouvelles normes pourraient porter à 3 m² le couchage et 20 m² l'aire de promenade par veau. Ces discussions

en Commission doivent aboutir à une proposition aux parlementaires suite aux prochaines élections européennes.

Il est urgent de se pencher sur le problème : faire comprendre à ces gens de la Commission Européenne, qui sont des nommés et non des élus, que l'Agriculture n'est pas un métier théorique, et encore moins virtuel !

Si ces normes sont actées, elles auront des conséquences lourdes en termes d'investissement et risquent de démotiver les jeunes, déjà si peu nombreux pour assurer le renouvellement de ce métier d'éleveur bovin.

Merci pour votre engagement.



Sommaire

FOCUS CENTRE

Bovins les pieds dans la boue, mettent les finances à bout ! 3

DU CÔTÉ SANITAIRE

Stop BVD : entrez dans la boucle 4-5

Un appel du pied 4-5

LE COIN DES BONNES PRATIQUES

Le traitement sélectif au tarrissement : et si on s'y mettait ? 6-8

Cadavre exquis 9

L'ACTU DU GDS

La saison des formations arrive à grand pas 10

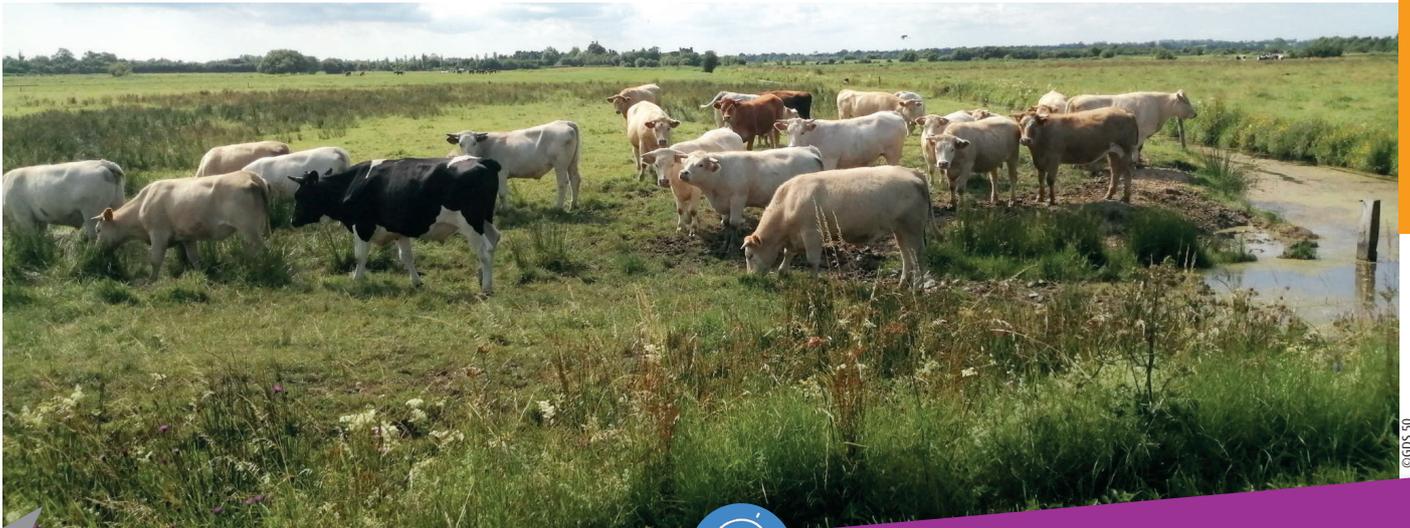
l'actu en dessin



Bovins les pieds dans la boue, mettent les finances à bout



En été, lors de l'assèchement de leurs gîtes, les limnées (cf. encart « Le saviez-vous ? ») s'enfoncent dans la vase et entrent en état de vie ralentie. Les formes larvaires de la grande douve qu'elles hébergent sont souvent libérées plus tard, en début d'automne, lors de la remise en eau des gîtes à limnées.



© GDS 50

Quelques ares humides suffisent pour contaminer les bovins, surtout en période de sécheresse où les bovins surpâtent ces lieux.



Le saviez-vous ?

À la fois mâle et femelle, les limnées sont des petits escargots d'eau douce qui vivent dans des zones d'eau stagnante de faible profondeur : berges de mares ou de cours d'eau, fossés, prairies marécageuses, zones de piétinement autour des abreuvoirs, empreintes humides de roues de tracteur, etc. En effet, les limnées respirent grâce à leurs poumons et ces espèces aquatiques doivent régulièrement refaire surface pour respirer.

Les larves ingérées par les bovins deviennent adultes environ 10 semaines plus tard, et se fixent dans les canaux biliaires. Cela entraîne, souvent en hiver, une « fasciolose chronique », avec peu de signes cliniques visibles, mais des pertes économiques liées à des baisses de production (baisse du GMQ, de la production laitière, de la fécondité, de l'immunité et de la qualité du colostrum).

Le diagnostic est difficile : en élevage infesté, la sérologie sur le lait de tank, la recherche d'œufs de grande douve dans les matières fécales de bovins ou la remontée des saisies de foie à l'abattoir pour présence de grande douve sont souvent faussement négatives. Une prise de sang sur plusieurs animaux d'un lot exposé permet de déterminer s'il y a eu un contact avec ce parasite.

Lors de « fasciolose chronique » confirmée, l'utilisation en cheptel allaitant d'un douvicide actif sur les formes immatures et adultes permet une élimination rapide et durable des douves après le pic d'infestation de l'automne.

Concernant les vaches laitières en lactation, l'oxyclozanide est actuellement un des rares principes actifs possibles, avec cependant un délai d'attente lait de 4,5 jours : le traitement est donc souvent administré au tarissement, alors que pour être efficace, il devrait être effectué 10 semaines après la rentrée à l'étable, lorsque toutes les larves sont devenues adultes, et donc sensibles à l'oxyclozanide. De plus, il n'est pas rare que les parcelles humides soient réservées aux vaches tarées, avec des réinfestations possibles dans les jours qui suivent l'administration de ce produit non rémanent.

En élevage laitier ayant des contacts avec la grande douve, l'utilisation de l'oxyclozanide peut être raisonnée, sur prescription du vétérinaire traitant, en fonction de l'étendue des zones de présence des gîtes à limnées : lorsqu'elles sont réduites, empêcher leurs accès aux bovins sera le plus judicieux. À l'inverse, traiter les vaches laitières pendant la période de préparation au vêlage et les génisses 10 semaines après leurs rentrées en bâtiment devient une stratégie judicieuse lorsque les mesures agronomiques ne sont pas réalistes, avec la présence de gîtes à limnées sur des zones.



© GDS 50

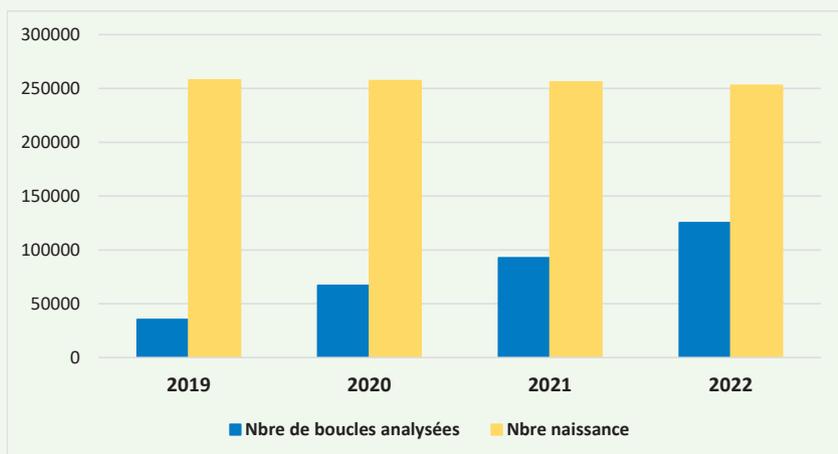
Christophe LEBOEUF
Vétérinaire-conseil GDS 50



Stop BVD : entrez

La BVD est une maladie couteuse avec des impacts préjudiciables sur les troupeaux. Sa réglementation a donc été demandée par la profession pour les éleveurs. Depuis 2019, un arrêt ministériel impose une surveillance et l'éradication de cette maladie sur le territoire français. La gestion du BVD passe par le contrôle des naissances mais également des mouvements d'animaux. Dans la Manche, la généralisation de la boucle s'accélère !

La BVD dans la Manche en 2022



50 %

des veaux sont testés à la naissance



51 bovins

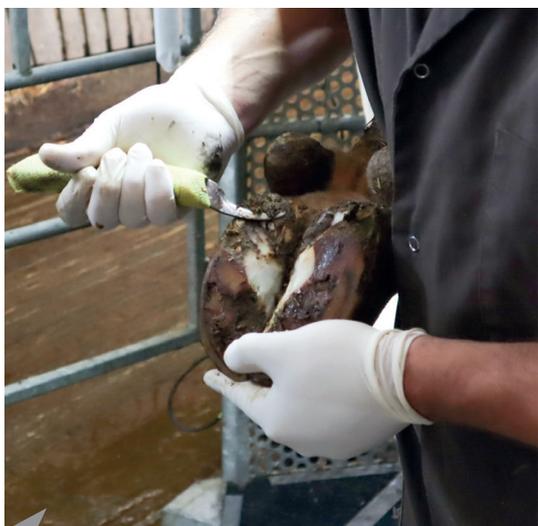
testés positifs à l'achat contaminant ainsi 24 cheptels



8 %

des IPI's trouvés en France sont nés dans la Manche.

Un appel



La détection et un traitement précoces sont indispensables.

« Si vous observez un cas de super panaris, merci de renseigner l'Observatoire National des Super Panaris (ONASUP), accessible en ligne depuis le 1^{er} février dernier ». L'origine de cette affection, rare mais redoutable, est pour le moment inconnue. Et les chercheurs manquent de données...

Le terme de « super panaris » est utilisé pour décrire une forme sévère d'évolution très rapide d'un phlegmon interdigital, infection des tissus profonds du pied : la rapidité d'évolution met souvent en échec les tentatives de traitement. Dans certains troupeaux, cela peut prendre une forme épidémique, avec plusieurs cas en quelques jours. Souvent graves, ces « super panaris » sont difficiles à guérir, et parfois incurables. Cette affection ne doit pas être confondue avec la dermatite digitée ou une arthrite septique interphalangienne : elle est caractérisée par un gonflement symétrique du pied au-dessus des



Cette année est marquée par l'accélération de l'éradication de la BVD, avec la mise en place du bouclage automatique des veaux à la naissance.



© GDS 50

GAEC PALUELLE,

Exploitation laitière créée depuis 1997 sur la commune de Subigny avec un effectif d'environ 110 vaches laitières.



Parole d'éleveur

66

Pouvez-vous décrire l'épisode BVD qui a touché votre élevage en août 2022 ?

« Le problème sanitaire a commencé un matin en allant chercher les vaches à la pâture. Une vache était prise d'une diarrhée extrêmement violente et le troupeau était dans un état général plutôt fatigué. On a d'abord pensé que c'était dû aux fortes chaleurs lors de la canicule.

Puis, nous avons eu plusieurs mammites colibacillaires dans le troupeau suivi d'une baisse de production et des diarrhées sur plusieurs bovins. On s'est dit qu'il y avait un souci dans le troupeau.

On a donc fait intervenir les vétérinaires qui ont fait plusieurs analyses, dont la BVD sans trop y croire car on était négatif dans le lait (pas d'anticorps). La première fois que le vétérinaire est venu, cette vache prise de diarrhée était morte. Elle a donc été envoyée au laboratoire pour être autopsiée.

Le lendemain, le résultat a permis de mettre en évidence une contamination de BVD. L'œsophage était plein de lésions dues au virus. »

Avez-vous fait appel à un suivi du GDS lors de cet épisode ?

« Dès réception du résultat positif de la vache, nous sommes rentrés en contact avec le GDS. Nous avons mis en place le plan de lutte BVD ainsi que de la vaccination. »

Êtes-vous satisfait du suivi GDS ?

« Absolument, que cela soit le suivi du GDS mais aussi le conseil des vétérinaires sur la vaccination. **C'est grâce à l'ensemble de ces partenaires que l'on s'en est sorti aujourd'hui.** »

Quel a été l'impact économique ?

« Il est quasiment impossible de calculer la perte économique tellement c'est violent. Entre la perte de lait qui était de - 500 L / jour, les avortements liés à la BVD et les veaux IPI's nés sur l'exploitation... Nous avons dû euthanasier 20 veaux IPI's !! **Seulement sur le mois d'août, j'avais calculé environ une perte économique de 15 000 € (perte de lait, avortements, veaux IPI's, frais vétérinaires, etc.)** »

Il y a une perte économique, mais il ne faut pas oublier l'impact psychologique. »

Qu'est-ce que la vaccination a apporté à votre troupeau ?

« Elle a permis de sortir de ce problème sanitaire beaucoup plus vite en protégeant le cheptel.

On peut bien mettre 50 € dans une dose sexée mais si on ne protège pas le troupeau, ce travail de génétique ne sert à rien. »

À ce titre, quelles recommandations feriez-vous aux autres éleveurs ?

« **Ne pas croire que cela n'arrive qu'aux autres** Beaucoup trop d'éleveurs restent encore inconscients de l'impact économique qu'occasionne cette maladie et des risques qu'ils font courir aux troupeaux voisins en fermant les yeux face à la BVD. Certains départements sont depuis longtemps indemnes de BVD, pourquoi pas la Manche ? »

Propos recueillis par Lucie TRUBLET
Conseillère sanitaire GDS 50

du pied

onglons, une douleur intense et une boiterie soudaine, avec parfois des chutes d'onglon.

L'Observatoire National des Supers Panaris, accessible en ligne sur le site « boiteries-des-bovins.fr ⁽¹⁾ », s'adresse à toutes les personnes sur le terrain au contact des bovins (éleveurs, pareurs et vétérinaires) susceptibles d'observer ces formes rares et

inhabituelles de panaris. Les données collectées serviront de base au groupe de travail « Boiteries chez les bovins » piloté par l'Institut de l'Élevage, afin de comprendre le caractère suraigu, incurable ou épidémique de ces formes de panaris. Un point sera fait au printemps 2024 pour la suite à donner à ces données.

Une fragilisation de la peau, la présence de souches virulentes de *Fusobacterium necrophorum* ou *Dichelobacter nodosus* et la prévention de l'acidose ruminale subaiguë sont des pistes, dans l'attente des résultats des travaux en cours. La détection et le traitement précoces des animaux atteints, un sol propre, sec et non traumatisant et un bon entretien des pédiluves sont des mesures nécessaires, mais pas toujours suffisantes pour éviter les « super panaris ».



© GDS 50

Un sol sec est nécessaire mais pas toujours suffisant pour éviter l'apparition de super panaris.

Christophe LEBŒUF
Vétérinaire-Conseil GDS 50

(1) Site internet développé par un groupe d'experts avec la participation de GDS France



Le traitement sélectif au taris

L'administration d'antibiotiques dans les quartiers de la mamelle au moment du tarissement a été une révolution dans la lutte contre les mammites. Plus tard, l'apparition des obturateurs a permis de disposer d'un nouvel outil dans la prévention des infections mammaires pendant la période sèche. Dans un contexte de réduction de l'usage des antibiotiques, comment utiliser ces différents outils en fonction de l'état de santé des mamelles de mes vaches laitières ? C'est l'objet du traitement sélectif au tarissement.

La réglementation m'autorise-t-elle à administrer au tarissement des antibiotiques dans les quartiers de la mamelle de toutes mes vaches ?

Un règlement européen en vigueur indique que « les antimicrobiens (dont les antibiotiques) ne doivent pas être administrés de manière systématique », pour compenser des mauvaises conditions d'hygiène, des conditions d'élevage inappropriés, un manque de soins ou une mauvaise gestion de l'exploitation. Dorénavant, seules les vaches ayant des quartiers infectés peuvent recevoir des antibiotiques par voie mammaire dans le but de les guérir.

L'antibiotique au tarissement permet-il de prévenir les nouvelles infections mammaires ?

Les antibiotiques intramammaires au tarissement sont utilisés pour 2 motifs :

- Le traitement des infections déjà présentes,
- La prévention des nouvelles infections.

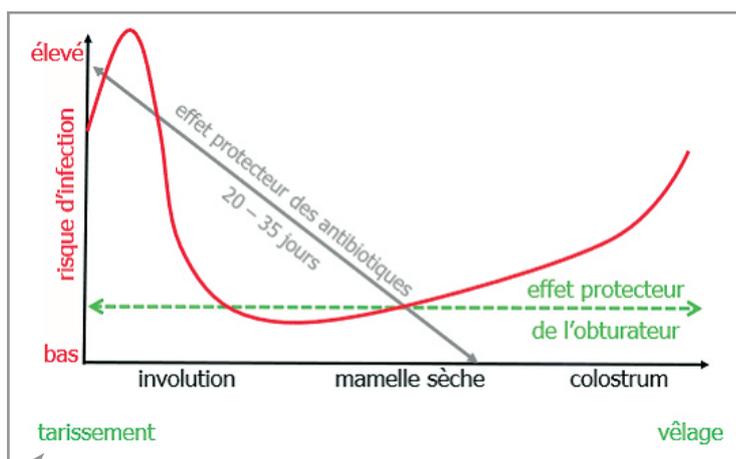


Schéma issu d'un rapport sur l'étude des pratiques de tarissement dans les exploitations laitières vaudoises.

Cependant, les antibiotiques ne couvrent pas toute la durée du tarissement et par conséquent ne préviennent pas les nouvelles infections avant le vèlage.

Puis-je utiliser des antibiotiques au tarissement sur mes vaches ayant un dernier comptage cellulaire inférieur à 150 000 cellules ?

Non, une seule donnée ne permet pas d'identifier le statut d'une vache. En effet, il est nécessaire de combiner plusieurs analyses (comptages cellulaires individuels, bactériologie, etc.) pour distinguer de manière plus fiable les vaches infectées des vaches saines. En plus de ces analyses, il est important au préalable d'évaluer la situation de mon élevage avant de se lancer en étudiant les facteurs collectifs et individuels (la production lors du tarissement, le rang de lactation, etc.).

L'obturateur appliqué au moment du tarissement sans antibiotique augmente-t-il le risque d'infection mammaire ?

Non, au contraire le rôle de l'obturateur est d'agir en prévention pour empêcher le risque de nouvelles infections pendant la période de tarissement. Les obturateurs sont constitués d'une pâte visqueuse et inerte qui forme une barrière physique, bouchant ainsi le canal du trayon jusqu'au vèlage. Les bactéries ne peuvent plus rentrer.



Le saviez-vous ?

Le sphincter s'ouvre 7 à 10 jours avant vèlage ce qui peut parfois impliquer de nouvelles infections en cas de non-utilisation d'obturateurs.



sement, et si on s'y mettait ?

En pratique

1 • Chassez efficacement l'air des tubes



1 • Tenir normalement l'injecteur d'une main.



2 • Avec le pouce et l'index de l'autre main, presser le corps de l'injecteur à hauteur du piston.



3 • Presser le piston tout en maintenant le corps de l'injecteur pressé (de l'air s'échappe au niveau du piston).

2 • Administrer l'obtuteur

1 • Je désinfecte le trayon à l'aide de serviettes pré-imprégnées d'antiseptique.



2 • Je réitère l'opération sur chaque trayon en commençant par les plus éloignés pour éviter de contaminer ceux déjà désinfectés.



3 • J'insère l'embout de la seringue dans le canal du trayon, je pince la base du trayon avec 2 doigts et j'administre doucement le contenu. Il faut utiliser une seringue par quartier. Il ne faut pas masser. Commencer à administrer l'obtuteur par les trayons les plus proches.

4 • Une fois l'obtuteur administré, je me charge ensuite de tremper chaque trayon avec une solution de post-trempage.

Testez vos connaissances sur le traitement sélectif au tarissement

1

L'utilisation d'antibiotiques au tarissement est-elle réglementée ?

- a. Oui, depuis 2019 et cette réglementation est applicable dès maintenant.
- b. Non, il s'agit d'une application volontaire.

4

Mon antibiotique au tarissement permet-il d'éviter les infections autour du vêlage ?

- a. Oui, il protège ma vache de nouvelles infections jusqu'au vêlage.
- b. Non, l'antibiotique au tarissement ne permet pas de prévenir les infections juste avant le vêlage car sa concentration est insuffisante en fin de tarissement.

8

J'ai des vaches hautes productrices, puis-je appliquer le tarissement sans antibiotique ?

- a. Oui, mais cela dépend de la production au moment du tarissement. En effet, il faut savoir qu'une production laitière trop importante est un facteur de risque pour le traitement sélectif.
- b. Non, ce facteur n'est pas à prendre en compte.

2

Le traitement sélectif au tarissement permet-il de réduire l'usage des antibiotiques ?

- a. Oui, le traitement sélectif au tarissement permettrait de réduire de 30 à 60 % l'utilisation des antibiotiques à cette période.
- b. Non, car je risque de traiter plus de mammites au cours de la lactation.

5

Le comptage cellulaire du lait de mon tank peut-il m'aiguiller sur la possibilité de réaliser du tarissement sélectif ?

- a. Oui, un niveau cellulaire du tank trop élevé n'est pas compatible avec le tarissement sélectif.
- b. Non, je crains que les résultats ne soient pas fiables.

9

Puis je mettre uniquement un obtuteur sur une vache saine répondant aux critères du traitement sélectif au tarissement ?

- a. Oui, l'obtuteur permet d'éviter les nouvelles infections pendant la période sèche.
- b. Non, l'obtuteur va enfermer les bactéries dans la mamelle.

3

Mon antibiotique au tarissement permet-il de couper le lait des vaches laitières ?

- a. Oui, c'est bien connu.
- b. Non, l'antibiotique au tarissement permet uniquement de guérir une infection déjà présente.

6

Le tarissement sélectif peut-il être possible sur une vache sans comptage cellulaire ?

- a. Oui, l'observation de ma vache peut suffire.
- b. Non, il est essentiel de savoir si ma vache est saine ou infectée avant de la tarir.

10

Puis je me lancer seul dans le traitement sélectif au tarissement ?

- a. Oui, je connais mes vaches mieux que personne !
- b. Non, il est essentiel de se faire accompagner dans la mise en place de ce protocole de tarissement.

7

Une seule analyse de lait de vache permet-elle de faire du tarissement sélectif ?

- a. Oui, une seule analyse au cours de la lactation est un indicateur fiable de la santé de la mamelle.
- b. Non, il est essentiel de combiner plusieurs analyses.

BONNES RÉPONSES : 1.a ; 2.a ; 3.b ; 4.a ; 5.b ; 6.a ; 7.b ; 8.a ; 9.a ; 10.b



Dr Camille Pommereul,
Clinique vétérinaire de la Sienne
Vétérinaire à Gavray

M. et Mme Tesniere,
Gaec de la Parquerie, éleveurs à Le Mesnil Garnier

1 • Quels sont les facteurs qui vous ont décidé à promouvoir le TST ?

- « • Il y a déjà le côté réglementaire, qui ne laisse pas le choix.
• Limiter l'usage des antibiotiques.
• Cela permet de discuter de manière approfondie avec les éleveurs de leur situation mammites et cellules. »

3 • Quels sont les critères à prendre en compte pour la mise en route de cette technique dans un élevage ?

- « • Le critère n° 1 est la qualité du lait, qui doit être en A ou super A sur les 6 derniers mois ;
• La motivation des éleveurs ;
• Le pourcentage de mammites en lactation ;
• Le type de mammites : s'agit-il de mammites de traite ou d'environnement ?
C'est avec tous ces paramètres qu'on décide d'y aller ou pas. L'objectif est de réduire de 30 à 50 % l'utilisation des antibiotiques au tarissement. »

5 • Quels sont les critères qui permettent de sélectionner les vaches qui peuvent être dispensées de traitement antibiotique au tarissement ?

- « • Une production de lait inférieure à 20 kg au tarissement ;
• L'absence de lésions au niveau des trayons ;
• Un nombre de cellules inférieur à 100 000, si un seul comptage est réalisé dans le dernier mois de lactation
Ou inférieur à 150 000, si on dispose de comptages sur toute la lactation.
Ces seuils cellulaires sont les mêmes pour les vaches et les génisses. Ils sont à adapter en fonction de l'élevage. »

2 • Depuis quand et pourquoi avez-vous décidé de passer au TST ?

« Nous avons commencé à pratiquer le traitement sélectif sur nos vaches à la suite d'une enquête et un suivi visant à diminuer l'utilisation des antibiotiques au sein des élevages. Le tarissement était un poste majeur d'utilisation d'antibiotiques dans notre exploitation. Au début, nous étions plutôt réfractaires à l'idée de ne plus traiter systématiquement les vaches avec des antibiotiques lors du tarissement, mais nous ne regrettons pas ce changement. »

4 • Pour vous quels sont les avantages et inconvénients de cette pratique ?

« Nous sommes globalement satisfaits d'être passés au TST. Ce dernier est mis en place depuis 2021 sur environ 30 à 40 % des vaches laitières. Cette pratique simplifie le tarissement (1 tube au lieu de 2), diminue l'utilisation d'antibiotiques et également les coûts.
Il n'y a pas vraiment d'inconvénients à cette technique. Elle n'est pas fiable à 100 %, nous avons chaque année 2 ou 3 vaches qui déclarent des mammites après le vêlage. Mais ce sont des vaches qui auraient peut-être eu des problèmes malgré un traitement antibiotique au tarissement. »

6 • Quels sont vos critères pour traiter ou non une vache au tarissement ?

« Lors du tarissement, nos vaches ont systématiquement un obturateur, qu'elles soient tarées avec ou sans antibiotiques.
Nous ne sommes pas adhérents au contrôle laitier, nous réalisons uniquement un comptage cellulaire dans le mois qui précède le tarissement. Nous traitons uniquement les vaches ayant eu une mammite lors de la lactation et/ou ayant un comptage à plus de 100 000 cellules.
Le traitement varie également en fonction des saisons, nous travaillons énormément avec l'herbe. Au mois d'avril-mai, les vaches produisent davantage et sont plus dures à tarir. On ne pas prendre de risque, à cette saison, nous mettons des antibiotiques de façon plus systématique. »

7 • Le recommanderiez-vous à d'autres éleveurs ?

« Nous recommandons cette technique à d'autres éleveurs, cependant il faut s'assurer que le système et surtout la production des vaches soient compatibles avec cette technique. »

Propos recueillis par Jean-Marc CARBONIERE et Léona ORLANDI,
Vétérinaire-Conseil et Conseillère sanitaire GDS 50



TRAITEMENT SÉLECTIF AU TARISSEMENT : LE PROCHAIN THÈME DES RÉUNIONS DE SECTEURS 2024



Pour rappel, les prochaines réunions de secteurs auront lieu début 2024 et concerneront :

- > **Le secteur 4 :** Valognes, Montebourg, Sainte-Mère Eglise
- > **Le secteur 7 :** St Sauveur Villages, Camberton, Coutances
- > **Le secteur 11 :** Saint-Amand-Villages, Moyon-Villages, Brectouville, St Vigor-des-Monts
- > **Le secteur 13 :** Jullouville, Sartilly-Baie-Bocage, Lolif
- > **Le secteur 15 :** Juvigny-les-Vallées, Sourdeval-Vengeons, Ger
- > **Le secteur 17 :** St-Hilaire-du-Harcouët, Milly, Buais-les-Monts



Cadavres exquis⁽¹⁾

L'autopsie d'un animal vise à identifier la cause de sa mort par l'interprétation des lésions observées à l'ouverture du cadavre, puis si nécessaire, par la réalisation d'analyses.

L'identification de la cause permet souvent d'adapter le traitement des éventuels autres bovins malades du cheptel, et de mettre en œuvre des mesures préventives afin d'enrayer l'évolution de l'épisode sanitaire. Elle permet également, lors de zoonose, de limiter les risques de transmission aux personnes exposées.

Il est certes possible de faire autopsier un bovin par le service d'équarrissage : moins onéreuse, cette solution s'avère aussi moins efficace car le temps de collecte est plus long, et le cadavre a le temps de se dégrader, ce qui rend l'autopsie et la réalisation d'analyses plus compliquées.

L'acheminement à LABÉO Manche de cadavres frais optimise ces recherches (envoi au maximum sous 24 h). Il permet la réalisation de prélèvements de qualité pour la mise en œuvre d'examen complémentaires. Lorsque le transport du cadavre par le détenteur de bovins n'est pas possible, une alternative consiste à solliciter le transport par FARAGO, en contactant rapidement le GDS 50 après la mort du bovin pour la mise en place de cette logistique. Le GDS 50 rembourse aux adhérents 75 euros des frais facturés par FARAGO, ainsi que 50 % (Caisse Simple) ou 75 % (Caisse Complémentaire) du montant HT des frais d'autopsie réalisée à LABÉO Manche.

SAVOIR TRAVAILLER AU CORPS...

Les autopsieurs de LABÉO Manche ont besoin de connaître l'histoire des cadavres, et de récolter un maximum d'informations, telles que les éventuels signes cliniques qui ont précédé la mort, les traitements mis en place, et les circonstances de la mort de l'animal. Des analyses (bactériologie, virologie, parasitologie) sont mises en œuvre selon les lésions observées.



© LABÉO Manche

Les autopsieurs du LABÉO Manche ont besoin de connaître l'histoire des cadavres

Le descriptif lésionnel établi par les autopsieurs est précieux, et indispensable à l'interprétation des résultats : il permet de trancher, lors de la mise en évidence d'un agent infectieux, entre son implication dans les troubles observés ou bien un simple portage sans lien avec la mort. Lors de suspicion d'intoxication, des prélèvements sont réalisés et conservés pour des investigations ultérieures si besoin.

(1) Jeu d'écriture inventé par les surréalistes, dont Jacques Prévert, décédé dans la Manche.

Christophe LEBOEUF
Vétérinaire-conseil GDS 50

NOUVEAU !

Un site internet flambant neuf pour le GDS ! Venez le découvrir et le parcourir sur gds50.com



GDS 50
Manche

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 & 13h30 à 17h30
Maison de l'Agriculture - Avenue de Paris
BP 231 - 50001 SAINT-LÔ CEDEX

ACCUEIL VOTRE GDS SECTIONS FORMATIONS DOCUMENTS UTILES CONTACT

GDS 50 MANCHE
Travaillons ensemble
DÉCOUVRIR

SECTION BOVINE SECTION OVINE CAPRINE SECTION PORCINE SECTION ÉQUINE SECTION APICOLE

La saison des formations arrive à grand pas... pensez à vous inscrire !

Il est important que vous, éleveurs, puissiez faire évoluer vos pratiques en bénéficiant d'apports techniques réguliers. Il peut s'agir de s'adapter aux progressions réglementaires, de se former à des nouvelles méthodes ou tout simplement de gagner du temps et/ou de l'argent en accroissant sa technicité.

Le GDS de la Manche est le partenaire sanitaire privilégié de vos exploitations et se doit ainsi de vous accompagner dans ce domaine. Notre catalogue de formation s'enrichit donc encore et toujours avec des objectifs demeurants cependant intacts : développer vos compétences et/ou vous faire découvrir de nouvelles techniques au service de la bonne santé de vos élevages ! Regardez plutôt...

Nous vous proposons des formations alliant THÉORIE, PRATIQUE et ACCOMPAGNEMENT à la ferme qui ont recueilli **98,4 % de satisfaction** en 2022 !!!

Des formations qui ouvrent l'accès à des **exonérations de cotisation** pour les Jeunes Agriculteurs !

Il n'y a pas d'âge pour se former ...on vous attend avec un **vétérinaire praticien à chaque formation !**

> QUELLE FORMATION FEREZ-VOUS AVEC LE GDS L'HIVER PROCHAIN ?

ÉLEVEUR INFIRMIER DE SES BOVINS • 2 JOURS •



© GDS 50

J'ÉCORNE FACILEMENT, EFFICACEMENT ET SANS DOULEUR • 1 JOUR •



© GDS 50

S'APPROPRIER LE GBPH PRODUITS LAITIERS FERMIS • 1 JOUR •



© GDS 50



LA SANTÉ ET L'ALIMENTATION DU VEAU LAITIER • 1 JOUR •



© GDS 50

BIOSÉCURITÉ ET TUBERCULOSE EN ÉLEVAGE BOVIN • 1 JOUR •



© GDS 50

MAÎTRISER LA PRÉPARATION AU VÊLAGE POUR GARANTIR LE BON DÉMARRAGE DE LA LACTATION • 1 JOUR •



© GDS 50



Pour en savoir plus

Le règlement intérieur, les documents de présentations de nos formations, les résultats de satisfaction et les calendriers de programmation sont disponibles dans l'onglet formation du site du GDS Manche : <https://gds50.com/formations-eleveurs-agriculteurs/>

Vous pouvez également contacter la référente administrative pour les formations, **Graziella OUARTTA**, au 02 33 06 48 00.

